
Liste des prêtres abdicataires sur tout le territoire, en annexe de la séance du 23 frimaire an II (13 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Liste des prêtres abdicataires sur tout le territoire, en annexe de la séance du 23 frimaire an II (13 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 415-417;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38651_t1_0415_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

VII.

RÉCLAMATIONS SUR LA RÉDACTION DU DÉCRET RELATIF AUX OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS QUI NE SE TROUVERAIENT PAS À LEUR POSTE LE 1^{er} NIVOSE PROCHAIN (1).

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

La lecture du procès-verbal de la séance précédente donne lieu à quelques réclamations sur la manière dont est rédigé le décret concernant les officiers ou sous-officiers des armées de la République qui ne se trouveraient pas à leur poste au premier nivôse prochain.

Ce décret est renvoyé au comité de Salut public pour une nouvelle rédaction.

VIII.

DON PATRIOTIQUE DES COMMUNES DE GIVET ET CHARLEMONT (3).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (4).

Les communes de Givet et de Charlemont font passer 5,623 livres, d'une imposition fractionnelle et correctionnelle mise sur les riches aristocrates.

(1) Ces réclamations ne sont pas mentionnées au procès-verbal de la séance du 23 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Journal de Perlet*.

(2) *Journal de Perlet* [n° 448 du 24 frimaire an II (samedi 14 décembre 1793), p. 105].

(3) Le don patriotique des communes de Givet et Charlemont n'est pas mentionné au procès-verbal de la séance du 23 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Moniteur universel*, le *Mercury universel* et les *Annales patriotiques et littéraires*.

(4) *Moniteur universel* [n° 85 du 25 frimaire an II (dimanche 15 décembre 1793), p. 312, col. 2]. D'autre part, le *Mercury universel* [24 frimaire an II (samedi 14 décembre 1793), p. 378, col. 2] et les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 347 du 24 frimaire an II (samedi 14 décembre 1793), p. 1569, col. 2] rendent compte du don patriotique des communes de Givet et Charlemont dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Mercury universel*.

Les administrateurs de Givet envoient à la Convention 5,623 livres provenant des contributions qu'ils ont imposées sur les aristocrates.

II.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

Il a été imposé révolutionnairement sur les riches de Givet 5,623 livres. Les administrateurs annoncent l'envoi de cette somme.

IX.

UNE JEUNE CITOYENNE SE PLAINT D'ÊTRE ENCARCÉRÉE DANS LA MAISON PATERNELLE ET DE NE POUVOIR ÉPOUSER CELUI QU'ELLE AIME (1).

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires* (2).

« La loi est d'accord avec mon cœur écrit une jeune citoyenne; elle me donne l'amant que j'aime, et mon père s'y oppose parce qu'il n'est pas riche. Je suis encarcérée dans la maison paternelle, quoique la loi me dise que je suis libre. Législateurs, mettez d'accord mon père et la loi, et mon cœur avec mon père.

L'Assemblée renvoie cette pétition au comité de législation, où sont déjà quelques lettres du même genre, pour y faire droit incessamment.

X.

LISTE (3) DES PRÊTRES QUI ONT RENONCÉ AUX FONCTIONS ECCLÉSIASTIQUES ET DONT PLUSIEURS ONT FAIT DÉPÔT DE LEURS LETTRES DE PRÊTRISE À LA CONVENTION NATIONALE (4).

Demouchy, ex-curé de Villers-Saint-Paul, département de l'Oise.

Belin, curé d'Hersin, chef-lieu de canton.

Dacrocq, ci-devant vicaire de Saint-Vénérand à Laval, département de la Mayenne.

Peyrac, commissaire national, près le tribunal de Guéret.

Houdet, ci-devant curé de Châteaubaud, département de la Loire-Inférieure.

Champigny, ci-devant curé de Neuville-sur-Marne, département de Seine-et-Oise.

(1) La lettre de cette jeune citoyenne n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 23 frimaire; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par les *Annales patriotiques et littéraires* et par le *Mercury universel*.

(2) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 347 du 24 frimaire an II (samedi 14 décembre 1793), p. 1570, col. 1]. D'autre part, le *Mercury universel* [24 frimaire an II (samedi 14 décembre 1793), p. 380, col. 2] rend compte de la pétition de cette jeune citoyenne dans les termes suivants :

« La loi est d'accord avec mon cœur, écrit une jeune citoyenne nommée Dephort; elle me donne l'amant que j'aime. Mais mon père s'y oppose; il pense que mon amant n'est pas riche. Quel rapport y a-t-il donc entre le sentiment et la richesse? Législateurs, je suis encarcérée dans la maison de mon père, malgré la loi qui dit que je suis libre. Je vous demande de mettre d'accord mon cœur et mon père, ou mon père avec la loi.

L'Assemblée renvoie cette pétition à son comité, où sont déjà quelques lettres sur le même sujet, pour y faire droit incessamment...

(3) Cette liste n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 23 frimaire an II; mais elle figure en entier dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale de la séance du 23 frimaire an II (vendredi 13 décembre 1793)*.

- Hanapier, ci-devant curé d'Achères, département du Loiret.
- Warnier, ex-curé d'Amilly, district de Montargis Biarnoy, d'Arnouville.
- Enguehard, ci-devant curé de Beaune, district de Montargis.
- D'Aufresne, ci-devant curé de Miguerette.
- Maillet, ci-devant curé de Croiset, département de l'Oise.
- Ivelin, Dury et François, ex-vicaires épiscopaux du département de la Seine-Inférieure.
- Marchis, Martin et Hermelin, prêtres à Daudigmau.
- Veron, ci-devant curé de Chapton, département de la Loire.
- Tabardin, ci-devant curé de la Crouzille, département du Puy-de-Dôme.
- Genin, visaire épiscopal du département de l'Allier.
- Fesnau, ci-devant curé de Romilly, département de l'Eure.
- Babet, ex-chanoine du Sépulcre de Paris.
- Boulard.
- Duecastelier, curé de Fourqueux.
- Guérin, curé de Saint-Pierre et Grimault, curé du château Lisle-d'Oléron.
- Trannoy, ci-devant curé de Rozey, département de l'Oise.
- Ilen, ci-devant curé d'Angieourt, département de l'Oise.
- Souvion, curé de Verdronne, département de l'Oise.
- Warée, curé de Clermont, département de l'Oise.
- Coquart, il fait don de son traitement.
- Boulangier, ci-devant vicaire épiscopal du département de la Sarthe.
- Lefèvre, curé de Chailly, département de Seine-et-Marne.
- Poney, curé de Flacy, département de l'Yonne.
- Renouf, jadis prêtre à Clermont département de la Loire.
- Duvivier, curé de Comines-France, département du Nord.
- Payette ci-devant prêtre à Angers.
- Lemanceau, de Chinon, département d'Indre-et-Loire.
- Assezat, ci-devant curé de Fleury, département de l'Oise.
- Toiné, évêque du département du Cher.
- Delamarre, ci-devant curé de Damville, département de l'Eure.
- Pigerre, de Dieppe.
- Moircau, vicaire de la commune d'Issoudun.
- Carlier, ci-devant curé de Vesly.
- Nobret, ci-devant curé de Leuvinécourt.
- Pelletier, ci-devant curé de Sacy-aux-Bois.
- Pignaut, ci-devant curé de Chagny, département de Saône-et-Loire.
- Massé, ex-prêtre, chasseur à cheval à l'armée de l'Ouest.
- Debron, ci-devant chanoine.
- Levasseur, curé de Gondreville.
- Landragin, ex-prêtre de Retel-sur-Seine.
- Gilles, de Beaucaire.
- Billaud, ci-devant curé de Nazelles, département d'Indre-et-Loire.
- Virlet, ex-prêtre, à Vincelles, département de l'Yonne.
- Carton, de Cusset.
- Haecart, ci-devant curé de Trilport, près Meaux.
- Gallet, ci-devant professeur à l'Institut de Vienne, département de l'Isère.
- Ruffin, Reveil, Sartre, Laegre et Leban, du département de la Mayenne.
- Maittefert, vicaire.
- Martin, curé de Thiers; Bounefoy et Vialle, de Thiers.
- Huot, ci-devant curé de Bourdeaux, département du Loiret.
- Jacquemard, de Corbeilles, du département du Loiret.
- Beaure, de la commune de Saint-Paul, département de la Haute-Vienne.
- Pierre, ci-devant curé de Regny.
- Julien, de la municipalité de l'Ermement-la-Villette, département de la Seine-Inférieure.
- Pérignon, ci-devant aumônier de l'hôpital militaire de Senlis, département de l'Oise; il renonce à son traitement.
- Feray, ci-devant prêtre de la ci-devant église métropolitaine de Paris.
- Dusaulx, ci-devant prêtre, actuellement capitaine de la deuxième compagnie du bataillon du district de Bar-sur-Orne.
- Jamon, ci-devant curé de Dizieux, département de la Loire.
- Martin, ci-devant vicaire de l'évêque du département de l'Aisne.
- Vaüon, de Saint-Flour.
- Hubert, curé de Granzay, Cortial, curé d'Augé, Viollette, curé de Chef-Boutonne, département des Deux-Sèvres.
- Leclere, ci-devant prieur des Feuillants du Plessis-Picquet.
- Ménétrier, ci-devant curé de Turgy, département de l'Aube.
- Delauney, ci-devant curé de Mennecey.
- Lecomte, ci-devant curé de Chenonceaux, département d'Indre-et-Loire.
- Charaïng, actuellement président du district de Bellac.
- Hairlaud, de la commune de Saint-Preuil, département de la Charente.
- Coitnon, principal du collège de l'Unité.
- Cazaux, ci-devant vicaire de Saint-Orens, département du Gers.
- Mathis, ex-religieux de la commune de Mircourt.
- Dupuy, ci-devant curé de Lombes.
- Lavigne, ci-devant curé de Pardière, département des Basses-Pyrénées.
- Perdrix, ci-devant curé de Vervins, département de l'Aisne.
- Jacquemin, de la commune de Marciilly, département de Seine-et-Marne.
- Godelle, ci-devant curé de Cuvillers, près Cambrai.
- Drapeyron, ci-devant vicaire de Lubersac, département de la Corrèze.
- Mivaur, ci-devant curé de Massac, district de Saint-Jean-d'Angély.
- Laporte, ci-devant curé de Luxe-Taterne.
- Gaur, actuellement volontaire dans l'armée des Pyrénées.
- Lancedéy, de Tournant, département de Seine-et-Marne.
- Pridel, ci-devant ministre du culte protestant.
- Roux, vicaire du département du Cantal.
- Dauphin, ci-devant curé de Beautin, département du Pas-de-Calais.
- Flouret, ci-devant curé de Cuy-en-Bray, de la Seine-Inférieure.
- Meyaet, ci-devant curé de Bruyère-Libre.

Groult, vicaire d'Aumale, département de la Seine-Inférieure.

Beaufort, ci-devant vicaire épiscopal du département de l'Indre.

Laillot, ci-devant curé aux Andelys

Bertheraut, ci-devant curé de Pommeuse, département de Seine-et-Marne.

Compagnon, ci-devant curé de Saint-George-sur-Cher.

Gérard, ci-devant prêtre, actuellement président du district des Sables-d'Olonne, département de la Vendée.

Gaillot, ci-devant curé de Varennes, département de la Meuse.

Fosseyeux, ci-devant curé de la chapelle de Vaupellaigue, département de l'Yonne.

Gueneau, de la commune d'Auxi, département du Loiret.

Lamy, ci-devant vicaire de Saint-Mery.

Nicot, ci-devant curé de la commune de Mézières, département des Ardennes.

Bienne, ci-devant curé d'Arquin-sous-Verzelay.

Gillard, ci-devant curé de Charentay, district de Villefranche-sur-Saône.

Lahaye, professeur du collège de Loudun.

Denis, de présent en arrestation à la Conciergerie.

Lagruc, de la commune de Cambrai.

Mongin, ci-devant prêtre, actuellement commissaire national près le tribunal du district de Châtillon-sur-Seine.

Beaudichon, ex-oratorien de Vendôme.

Barbier et Gougeot, ci-devant vicaires épiscopaux du département de la Haute-Marne.

Notaire, ci-devant curé de Seichamp.

Thoiron, ci-devant curé de Saint-Marcelles-Châlon, département de Saône-et-Loire.

Potier, curé aux Jonquières, département de la Seine-Inférieure.

Donchin, ci-devant curé de Grosley.

Lerat, jadis prêtre en la commune de Rouen.

Oudry, ci-devant prêtre, actuellement commis au comité d'instruction publique, section de la bibliographie.

Penne, ci-devant curé d'Arcis-sur-Aube.

Dettel, ex-curé de Veidrac, département du Tarn.

Bougaud, d'Ercey-la-Montagne.

Chatenet, ci-devant curé de Balabre, département de l'Indre.

Baillet, de Dannevoux, département de la Meuse.

Berthilliville, ci-devant vicaire épiscopal à Langres.

Dyvineourt, administrateur du district de la Montagne-sur-Mer.

Porion, évêque du Pas-de-Calais.

Daunaux, ci-devant curé de Rozières, département de Saône-et-Loire.

Cuttet, de Belley, département de l'Ain.

Valentin, ci-devant curé de la paroisse Saint-Louis à Strasbourg.

Benoit et Nestor Lebrun, l'un vicaire épiscopal à Cambrai, et l'autre curé de Locquignol, district du Quesnoy.

Bollogne, ci-devant aumônier à Bicêtre.

Chirac, de Clermont-Ferrand.

Arrachard, ci-devant curé de Perthes, département des Ardennes.

Delpcy, ci-devant curé de la paroisse de Mousseux, district de Mouffanquier.

Noiret, ci-devant curé de Bellan.

Saint-Prix-Enfratin, de la commune de Saint-Romans.

Garnier, ci-devant curé de Saint-Loup-des-Vignes, département du Loiret.

Peigné, ex-curé de Voneq, département des Ardennes.

Thirion, membre du comité de surveillance de Clairvaux.

Champenois, ci-devant vicaire épiscopal du département de l'Aube.

Cassaing, ci-devant curé de Saint-Georges-de-Pointindoux.

Lavieux, curé de Courtaulin, district de Mortagne.

Niochaud, ci-devant curé de Gallardon, département de Seine-et-Oise.

Périnel, vicaire de la commune de Caudebec, département de la Seine-Inférieure.

Ramelet, ci-devant curé de Grivesne.

Mestadier, ci-devant évêque du département des Deux-Sèvres.

Doderet, curé de Dommarien, département de la Haute-Marne.

Insertion au *Bulletin* et renvoyé au comité d'instruction publique.

XI.

SUITE DE LA NOMENCLATURE (1) DES ADRESSES DES SOCIÉTÉS, ADMINISTRATIONS, COMMUNES ET AUTORITÉS CONSTITUÉES QUI FÉLICITENT LA CONVENTION NATIONALE SUR SES TRAVAUX, ET QUI L'INVITENT A RESTER A SON POSTE JUSQU'À LA PAIX (2).

Aiguillon, département de Lot-et-Garonne.

Gondrecourt.

Beauzac, département de la Haute-Loire.

Aost, district de Crest.

Avance, département du Var.

Veyrac, département du Lot.

Tinchebray.

Morlaas, département des Basses-Pyrénées.

Dax.

Guempt.

Caudrot.

Saint-Barthélemy, département de Lot-et-Garonne.

Bagnères, département des Hautes-Pyrénées.

Montesquieu, département du Gers.

Saint-Nazaire, département de la Loire-Inférieure.

Tarascon, département de l'Ariège.

Carpentras, département de Vaucluse.

Rognac, département de la Charente.

Barbezieux.

Dormans.

Apt.

Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure.

(1) Cette liste n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 23 frimaire an II, mais elle figure en entier dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* de la séance du 23 frimaire an II (vendredi 13 décembre 1793).